

COMPTE RENDU

*de la réunion ordinaire du Conseil Municipal
du Vendredi 26/08/22 à 20h30
Salle du Conseil Municipal*

Etaient présents : Mesdames Michèle PARENT et Marie-José GARNIER, Messieurs Jean-François ESTACHY, Philippe WOURM, Ludovic DISDIER, Joël ROBERT, Jean-Luc BOUDOUARD, David SABATER, Jonathan BONNEFONT.

Monsieur Jean-Luc BOUDOUARD absent excusé, pouvoir donné à Madame Marie-José GARNIER.
Monsieur Eric DELAMARE absent.

Séance ouverte à 20H35.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe WOURM.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24/06/22 -

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

REPARTITION DES FRAIS DE SCOLARITE DE SAINT-ETIENNE LE LAUS 2020/2021 -

Le cumul de salaire du personnel employé par la commune, plus la charge d'électricité, pour cette année scolaire s'élève à 34 896,60 €, ce qui représente 11 632,20 € par commune.

Adopté à l'unanimité.

REPARTITION DES FRAIS DE SCOLARITE DE SAINT-ETIENNE LE LAUS 2021/2022 -

Le cumul de salaire du personnel employé par la commune, plus la charge d'électricité, s'élève à 37 393,90 €, ce qui représente 12 464,60 € par commune.

Adopté à l'unanimité

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE -

La Mairie a lancé un appel d'offre afin d'obtenir trois devis pour assurer la restauration de la cantine scolaire pour les deux années à venir.

Le Relais de l'Avance n'a pas répondu, la Commune de Charges a décliné l'offre, seule l'Auberge du Château a proposé un devis correspondant à 5,70 € par repas.

L'Auberge du Château est donc retenue.

Adopté à l'unanimité

TARIF CANTINE -

Monsieur le Maire propose que le montant du repas de la cantine scolaire soit réparti de la manière suivante :

Part des parents : 67% soit 3,82 €,

Part de la Commune : 33% soit 1,88 €, pour un total de 5,70 €.

Facturation au mois – Paiement au Trésor public.

Adopté à l'unanimité.

TARIF GARDERIE –

Horaires : 07h30 – 08h25

16h05 – 18h30

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les inconvénients du précédent système de tarification de la garderie. Il propose que désormais soit appliqué un forfait « Matin » et « Soir » afin de simplifier les opérations de calcul préalables à la facturation de la prestation, et optimiser le travail des agents.

Facturation au trimestre – Paiement au Trésor public.

Forfait du matin : 0,60 €,

Forfait de l'après-midi : 1,20 €

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTION COOPERATIVE SOCCLAIRE 2022/2023 ET BUDGET FOURNITURES SCOLAIRES -

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de subventionner la coopérative scolaire de la manière suivante :

100,00 € par enfant en maternelle,

50,00 € par élève au primaire,

50,00 € pour le règlement du transport et de la location de la piscine pour les primaires,

En paiement de facture au fur et à mesure des besoins des enseignants pour les fournitures scolaires.

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE -

Il s'agit d'accorder une aide financière à la Coopérative scolaire « Les Loups » pour l'organisation du voyage scolaire :

276,00 € pour la réalisation du voyage,
23 enfants participants (GS et CP)

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT D'ENERGIE DES HAUTES-ALPES (SyMENERGIE05) -

Le Comité syndical du SyMENERGIE05 a voté le 29 avril 2022 une réforme statutaire suite à un élargissement de ses compétences.

Il est demandé au Conseil municipal, d'approuver les modifications statutaires du SyMENERGIE05 présentées et de prendre acte des changements intervenus dans lesdits statuts.

Adopté à l'unanimité.

CHOIX DU PRESTATAIRE SIGNALISATION ROUTIERE -

Dans le cadre de la rénovation de la signalisation horizontale, il s'agit du choix du prestataire.

Mr le Maire donne lecture de l'ensemble des bandes de peinture à rénover sur l'ensemble de la commune, ce qui représente un montant de 1 450,00 € HT.

Bien que la signalisation routière soit de la responsabilité du maire et que la somme à engager reste modeste, Monsieur le Maire souhaite néanmoins obtenir l'accord du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

REVALORISATION DES INDEMNITES D'ELUS –

Suite à la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, les indemnités d'élus sont revalorisées de 3,5% et il est nécessaire de délibérer pour la répercussion de cette hausse sur les bulletins d'indemnité des élus de la commune.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Prévision de travaux sur l'éclairage public au village et au hameau du Laus.

En discussion lors de ce conseil d'un raccordement au réseau électrique pour une seule demande pour un coût conséquent de 35 600,00 € HT, ainsi que pour le renforcement d'un autre réseau pour 9 900,00 HT, cette fois-ci concernant six raccordements.

Il a été évoqué le passage de promeneurs sur un terrain exploité par un conseiller municipal. Au lieu d'emprunter le chemin communal pour accéder au site de Pindreau. Une solution est à l'étude.

Séance levée à 23h29.

Fait à St-Etienne le Laus, le 16/09/2022

Le Secrétaire de séance
Philippe WOURM



Le Maire
Jean-François ESTACHY

